

## L'urbanisme illustré

Approche pratique de l'urbanisme  
au travers de cas concrets



Se former en droit de l'urbanisme à partir de cas concrets au fil des réformes et des dernières jurisprudences



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Apprécier la validité et le caractère définitif des autorisations d'urbanisme
- Sécuriser les ventes des constructions irrégulières (ou non) par une information adaptée
- Apprécier les contraintes d'urbanisme à l'occasion de la modification, du changement de destination et la division des immeubles bâtis
- Faire un bon usage du permis valant division
- Sécuriser les ventes de terrain à bâtir en lotissement et en secteur diffus, apprécier les risques résultant de cahiers des charges



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Série de cas pratiques dans tous les thèmes, variant en fonction des demandes et de l'actualité
- Les sujets seront abordés au travers d'exemples concrets et de questions posées par les notaires, dans le cadre d'échanges interactifs



#### FORMATEURS

Claire-Lise COUPINOT  
et Christine WIELS  
Juristes consultants du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

#### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



#### PUBLICS

Notaires  
Clercs

#### NIVEAU

Initié  
Maîtrisant

#### OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa  
pratique quotidienne

#### PRÉ-REQUIS

Notions en droit de  
l'urbanisme



#### PLUS-VALUE

Appréhender de  
manière concrète les  
difficultés récurrentes  
rencontrées par  
les notaires dans  
les différents thèmes  
abordés, ébaucher  
des solutions  
pratiques à l'effet  
de garantir et  
sécuriser vos actes



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention - thèmes développés

### 1 **AUTORISATIONS D'URBANISME ET SÉCURITÉ JURIDIQUE**

1h30

- Durée de validité
- Transfert
- Caractère définitif

### 3 **CONSTRUCTIONS IRRÉGULIÈRES**

1h

- Prescription des actions
- Vente
- Droit de reconstruire

### 3 **CHANGEMENT DE DESTINATION ET MODIFICATION DE L'IMMEUBLE EXISTANT**

1h30

- La maison de l'agriculteur
- La transformation de bureaux en logement et réciproquement

### 4 **LOTISSEMENT**

2h

- Champ d'application de la déclaration préalable et du permis d'aménager
- Division de lots
- Cahier des charges
- Cristallisation
- Commercialisation

### 5 **PERMIS VALANT DIVISION**

1h

- Utilisation

*Les thèmes sont annoncés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer au gré des demandes et de l'actualité. Un coup de projecteur peut être donné sur un sujet particulier à la demande des participants.*